

Délibération du Conseil municipal

Séance du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à VIGNER Jean-Philippe
LECACHEUR Julien	à PAVILLON Jean-Paul
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

| GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

| MINETTO Jacques et RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 17 septembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 24 septembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2309-13 | Programme Local de l'Habitat – Aide à l'accèsion sociale à la propriété – Attribution d'une subvention

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date des 15 avril 2024 et 14 avril 2025 approuvant les critères d'éligibilité et de modalités du dispositif d'aide à l'accèsion sociale,

Vu la délibération n°24SE1405-04 du Conseil municipal en date du 14 mai 2024 adoptant la poursuite du dispositif pour financer l'accèsion sociale à la propriété et abonder en conséquence l'aide d'Angers Loire Métropole d'une subvention au bénéfice des ménages accédants pour les années 2024 et 2025,

Considérant que Madame **Justine CLENET** a déposé le 10 avril 2025 auprès d'Angers Loire Métropole un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un appartement situé 1 rue Toussaint Louverture, aux Ponts-de-Cé, et que ce dossier a été jugé recevable,

Considérant l'avis de la commission Ressources du 16 septembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer à Madame **Justine CLENET** une subvention de 1 500 euros, pour l'acquisition d'un appartement situé 1 rue Toussaint Louverture, aux Ponts-de-Cé,
- Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2025 et suivants,
- Précise que la durée de validité de la présente décision est limitée à deux ans à compter de la date la rendant exécutoire,
- Précise que dans le cadre du non-respect du règlement du dispositif d'aide à l'accession sociale, le demandeur devra reverser à la commune l'intégralité du montant de la subvention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

